

**RAPPORT DU COMITÉ
PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES
SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT**

Volume I

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-QUATRIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 43 (A/34/43)**



NATIONS UNIES

New York, 1979

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/21 février 1979/

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	1
II. PREPARATION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT	6 - 46	2
A. Déclarations liminaires et générales ..	6 - 23	2
B. Débat général	24 - 40	5
C. Mesures prises par le Comité préparatoire	41 - 46	8
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	47 - 59	11
A. Ouverture et durée de la session	47 - 48	11
B. Composition et participation	49 - 55	11
C. Election du Bureau	56	13
D. Adoption de l'ordre du jour et organi- sation des travaux	57	14
E. Documentation	58	14
F. Adoption du rapport du Comité préparatoire	59	16
ANNEXES		
I. Résolution adoptée par le Comité préparatoire à sa troisième session		17
6 (III). Projet de programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement		17
II. Décisions adoptées par le Comité préparatoire à sa troisième session		18
5 (III). Rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence		18

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
6 (III). Aperçu des activités des organes, organisations et programmes du système des Nations Unies	18
7 (III). Rapport d'ensemble mettant en évidence le rôle de la science et de la technique au service du développement, fondé sur les résultats des récentes conférences des Nations Unies	18
8 (III). Structure de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement	18
9 (III). Règlement intérieur provisoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement	19
10 (III). Documentation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement	19
11 (III). Dates des quatrième et cinquième sessions du Comité préparatoire	19
III. Déclaration faite par la Tunisie au nom du Groupe des 77 à la 28ème séance, le 31 janvier 1979	20
IV. Déclaration faite par la France au nom des Etats Membres de la Communauté économique européenne à la 30ème séance, le 5 février 1979	23
V. Déclaration faite par les Etats-Unis d'Amérique à la 30ème séance, le 5 février 1979	26
VI. Déclaration faite par l'Union des Républiques socialistes soviétiques à la 30ème séance, le 5 février 1979	28

I. INTRODUCTION

1. Le 21 décembre 1976, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 31/184, intitulée "Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement", par laquelle elle a décidé notamment que la Conférence sur la science et la technique au service du développement serait convoquée en 1979 et que le Comité de la science et de la technique au service du développement ferait fonction de Comité préparatoire de la Conférence.

2. Le 15 décembre 1977, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/115, par laquelle elle a décidé notamment que tous les Etats pourraient participer, en tant que membres à part entière, aux travaux du Comité de la science et de la technique au service du développement lorsqu'il ferait fonction de Comité préparatoire de la Conférence sur la science et la technique au service du développement.

3. Le Comité préparatoire a tenu sa première session (1ère à 12ème séances) 1/ au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 31 janvier au 14 février 1977.

4. Le Comité préparatoire a tenu sa deuxième session (13ème à 19ème séances) 2/ à Genève du 23 janvier au 3 février 1978 3/.

5. Le Comité préparatoire a tenu sa troisième session (20ème à 30ème séances) 4/ au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 janvier au 5 février 1979.

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 43 (A/32/43 et Corr.3).

2/ Deuxième session extraordinaire (87ème à 93ème séances) du Comité de la science et de la technique au service du développement faisant fonction de Comité préparatoire.

3/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 43 (A/33/43).

4/ Troisième session extraordinaire (94ème à 102ème séances) du Comité de la science et de la technique au service du développement faisant fonction de Comité préparatoire.

II. PREPARATION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

A. Déclarations liminaires et générales

6. Lors de l'ouverture de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, des déclarations liminaires ont été faites par le Président provisoire, le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Secrétaire général de la Conférence.

7. Le Président a fait une déclaration ouvrant le débat général.

8. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a fait observer dans sa déclaration que les objectifs de la Conférence, qui ont été définis dans la résolution 2028 (LXI), du 4 août 1976, du Conseil économique et social, comprenaient l'adoption de décisions concrètes sur les moyens d'appliquer la science et la technique lors de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, en tant que stratégie visant au développement économique et social dans un certain délai. Il a rappelé les principes contenus dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international /résolutions 3201 (S-VI) et 3203 (S-VI) de l'Assemblée générale du 1er mai 1974, qui soulignaient que la science et la technique devaient jouer un rôle plus direct et plus important dans le processus consistant à stimuler le développement et à réduire les disparités sur le plan international. Il a ajouté que la tâche essentielle de la Conférence consisterait à analyser et à traduire en objectifs spécifiques les éléments scientifiques et techniques des principes mentionnés plus haut.

9. A cet égard, le Directeur général a dit que le nouvel ordre économique international mettait en relief un certain nombre de thèmes importants, dont la coopération entre pays développés et pays en développement lors de la mise en place, du renforcement et du développement de l'infrastructure scientifique et technique des pays en développement, l'accroissement appréciable de l'assistance des pays développés aux pays en développement en vue d'appuyer directement leurs programmes scientifiques et techniques; l'établissement de nouvelles conditions pour un transfert de techniques compatible avec les besoins et les intérêts particuliers des pays en développement, y compris l'élimination des pratiques restrictives et l'adoption de principes et de règlements internationaux appropriés ainsi que l'examen de la science et de la technique au service du développement non pas en tant qu'instruments indépendants d'action mais en tant qu'éléments d'un système d'ensemble supposant des modifications structurelles et des arrangements globaux.

10. Le Directeur général a rappelé que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social avaient expressément prié le Comité préparatoire d'examiner avec attention à sa présente session les questions de fond et en particulier le projet préliminaire de programme d'action.

11. Le Secrétaire général de la Conférence s'est alors adressé au Comité préparatoire et a rappelé que la préparation de la Conférence avait commencé deux ans plus tôt et avait comporté deux périodes distinctes. A l'issue de la première s'étaient instaurés un sentiment de mobilité et une prise de conscience

générale touchant l'application de la science et de la technique au développement, non seulement dans le tiers monde, mais aussi dans les pays développés. Au cours de cette même période, un grand nombre de séminaires axés sur certains thèmes avaient été organisés à l'échelon national, sous-régional et interrégional, et d'autres séminaires, par exemple ceux tenus à Abidjan, en Jamaïque, à Singapour et à Tallinn, avaient examiné la question sous un angle différent de celui retenu dans les documents nationaux.

12. La deuxième phase avait été caractérisée par un regroupement des recommandations contenues dans les documents nationaux et régionaux et avait abouti à la rédaction du document de base de la Conférence.

13. En présentant le projet préliminaire de programme d'action (A/CONF.81/PC.21), le Secrétaire général de la Conférence a souligné que son contenu reflétait les recommandations formulées dans les documents nationaux et régionaux et que sa structure était basée sur le nouvel ordre économique international. Il a instamment prié le Comité de centrer ses débats sur le fond du projet préliminaire de programme de manière à parvenir à un consensus sur les points les plus contestés au moyen de négociations collectives.

14. Le Secrétaire général de la Conférence a observé qu'un nouveau concept de développement s'était dégagé des documents nationaux et régionaux, qui reconnaissait la spécificité et la diversité du processus de développement: le développement devait être en harmonie non seulement avec les facteurs économiques et sociaux du pays, mais aussi avec son environnement naturel et humain, son identité culturelle et ses objectifs nationaux: il devait être fondé sur la justice et viser à l'établissement d'un ordre social équitable qui nécessitait des changements de structure fondamentaux: le développement devait être endogène et autonome: il devait être planifié et supposait à chacune de ses phases l'intervention permanente des pouvoirs publics. Le Secrétaire général de la Conférence a conclu que l'application de la science et de la technique supposait certaines réadaptations entre pays développés et pays en développement aussi bien que des adaptations internes aux changements en cours dans chaque pays.

15. Le Secrétaire général de la Conférence a poursuivi en déclarant qu'à son avis le Comité préparatoire pouvait espérer que la Conférence aboutirait à l'adoption d'un ensemble de "règles du jeu" touchant les dimensions scientifiques et techniques du nouvel ordre économique international, afin en particulier d'éliminer les injustices historiquement inhérentes au système économique international; à des règles régissant la coopération entre pays développés et pays en développement; à des mesures destinées à favoriser l'interdépendance des pays en développement afin qu'ils puissent réaliser leur objectif d'autonomie collective; à une amélioration de la coordination et de la planification conjointe dans le domaine de la science et de la technique au sein des organismes des Nations Unies; à des décisions permettant de régler les problèmes mondiaux qui affectaient l'humanité tout entière; et à la mise en place de mécanismes pour le lancement d'un certain nombre de projets-pilotes ou de projets de démonstration dans des domaines déterminés.

16. Enfin, le Secrétaire général de la Conférence a souligné que les problèmes ne seraient certes pas tous réglés à la Conférence mais que celle-ci serait assurée du succès si elle parvenait à identifier et à indiquer les solutions à apporter à certains d'entre eux tout en élaborant les mécanismes requis à cette fin.

17. Après son élection, le Président a fait une déclaration dans laquelle il a évoqué l'ampleur des activités préparatoires et le foisonnement d'idées que la Conférence avait suscitée aux niveaux tant national qu'international. Il a rappelé qu'en raison de la complexité du processus de développement, qui mettait en jeu des facteurs économiques, sociaux, culturels, politiques et scientifiques, la Conférence ne s'occuperait pas de la science et de la technique en tant que telles, mais se pencherait sur la manière dont celles-ci pouvaient être mises au service du développement.

18. Le Président a vivement engagé le Comité préparatoire à faire en sorte que la Conférence adopte des propositions de caractère concret, qui aient un grand retentissement et une large publicité. Il a exprimé l'espoir que l'élan pris grâce aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement déboucherait sur la création d'activités complémentaires impliquant une coopération internationale et l'exécution de projets spécifiques et qu'ainsi serait gagné le pari engagé en organisant la Conférence.

19. Parlant au nom de tous les organismes et programmes des Nations Unies s'intéressant à la Conférence, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait observer que la Conférence avait conduit les organismes des Nations Unies à envisager la science et la technique dans une optique plus cohérente et plus concertée. Il a rappelé que les diverses organisations avaient non seulement entrepris des activités expressément conçues aux fins des préparatifs de la Conférence, mais qu'elles s'étaient également efforcées de mettre leurs activités en cours au service de celle-ci. Après avoir passé en revue certaines activités spécifiques entreprises par les divers organismes des Nations Unies, il a déclaré que les préparatifs de la Conférence avaient contribué pour beaucoup à renforcer leur esprit de coopération et d'équipe.

20. S'agissant du projet préliminaire de programme d'action, il a déclaré que son cadre conceptuel et sa structure paraissaient judicieux aux organisations et leur semblaient une base très utile de discussion et d'action. Enfin, il a souligné que la présence de ces organisations aux diverses réunions du Comité aiderait celles-ci à mieux faire correspondre les mesures qu'elles prendraient ultérieurement aux intérêts de leurs Etats membres respectifs.

21. Parlant au nom du mouvement Pugwash, le représentant du Bangladesh a informé le Comité que ce mouvement avait établi des principes directeurs pour une coopération scientifique internationale en faveur du développement particulièrement intéressants pour la Conférence.

22. Le représentant de la Société internationale du développement des communautés a suggéré qu'un point expressément consacré aux femmes soit inscrit à l'ordre du jour de la Conférence. Ce point pourrait traiter des "moyens de créer un environnement socio-économique dans lequel les femmes pourraient participer activement et sur un pied d'égalité, à l'élaboration des politiques en matière de science et de technique et aux avantages en résultant".

23. Le représentant du Comité de défense des ressources naturelles a présenté un rapport examinant l'avant-projet de programme d'action de la Conférence, qui avait été établi par un groupe d'études du Comité des organisations non gouvernementales pour la science et la technique au service du développement, et a exprimé l'espoir que certaines des propositions y figurant seraient incluses dans le programme d'action.

B. Débat général

24. Le débat général a essentiellement porté sur le projet préliminaire de programme d'action (document A/CONF.81/PC.21). Les principales questions traitées par les délégations concernaient la structure et le cadre conceptuel de ce projet, ainsi que le choix et le mode de présentation des recommandations.
25. Tous se sont accordés à reconnaître et à apprécier la valeur du travail ardu accompli par le Secrétaire général de la Conférence pour établir ce document.
26. De nombreuses délégations ont estimé qu'il était nécessaire de placer le projet de programme d'action dans un cadre conceptuel cohérent. Il s'agissait essentiellement d'abord de faire le lien entre la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et le nouvel ordre économique international.
27. On a également considéré que la structure d'ensemble du projet préliminaire, fondée sur le nouvel ordre économique international et sa division en six domaines d'action faisaient de ce texte une bonne base de discussion, même s'il s'écartait des documents régionaux. Un certain nombre de propositions ont été avancées, qui tendaient à fusionner deux ou trois de ces domaines d'action en un seul et à en modifier l'ordre de présentation, afin de faire ressortir les priorités. Les domaines d'action I (partage des connaissances et de l'expérience acquise entre tous les membres de la communauté internationale) et surtout IV (renforcement des capacités endogènes dans le contexte de l'autonomie nationale) méritaient, selon certaines délégations, de recevoir le rang de priorité le plus élevé.
28. Plusieurs délégations ont considéré que le projet de programme d'action devrait comporter une partie liminaire qui en indiquerait le cadre conceptuel. Certaines délégations ont proposé que l'introduction générale et tous les textes d'introduction aux domaines d'action soient fondus ensemble, soit en une introduction élargie, soit en un ensemble d'observations distinct. D'autres délégations ont estimé qu'il fallait au contraire conserver tous les textes d'introduction aux domaines d'action afin de placer les recommandations dans la perspective qui leur était propre. Certaines délégations se sont déclarées favorables à une introduction qui définirait un cadre conceptuel beaucoup plus vaste, qui mettrait davantage l'accent sur la nécessité d'assurer d'abord la paix et la justice sociale si l'on voulait que la science et la technique servent efficacement le développement. D'autres ont estimé que le projet de programme d'action devrait commencer par un simple préambule et non par une introduction étoffée. On s'est généralement accordé à penser que le principal objectif devait être de constituer un ensemble endogène de moyens scientifiques et techniques dans les pays en développement, dans un contexte d'autonomie nationale et collective.
29. En ce qui concerne les recommandations figurant dans le programme d'action, la plupart des délégations ont jugé que les propositions avaient un caractère trop général et qu'il fallait les préciser et les axer davantage sur l'action. Certaines délégations ont par contre jugé que de nombreuses recommandations avaient un caractère trop détaillé. Plusieurs ont proposé que le programme donne davantage de précisions sur ce qu'il convenait de faire, quand et comment, et à l'aide de quels moyens financiers. De l'avis général, il importait de définir clairement les

priorités d'action. Plusieurs délégations ont proposé de réduire le nombre de recommandations. Certaines ont regretté l'absence d'une approche sectorielle et ont recommandé que les cinq domaines retenus lors de la deuxième session du Comité préparatoire 5/ soient mis en relief.

30. De nombreuses délégations ont souligné qu'il faudrait insister davantage sur un certain nombre de points importants ayant un lien avec l'application de la science et de la technique au développement, points qui, selon elles, n'avaient pas retenu autant qu'il le fallait l'attention, bien que le texte à l'étude les évoquât implicitement : participation des femmes au développement; éducation et formation; nécessité de vastes transformations socio-économiques; problèmes mondiaux et rôle de la science et de la technique dans les solutions à y apporter; rôle important du secteur non gouvernemental, c'est-à-dire non seulement des entreprises privées, mais également des universités, des sociétés scientifiques et organisations non gouvernementales diverses, et des institutions intergouvernementales; coopération bilatérale; intérêt particulier à porter aux pays en développement moins avancés, sans littoral ou insulaires; emploi de techniques plus avancées par les pays en développement; mesures pour remédier au manque de personnel de gestion qualifié dans les pays en développement; moyens de faire en sorte que les avantages résultant de l'application de la science et de la technique atteignent toutes les couches de la société; services de consultation et de vulgarisation, systèmes d'information.

31. Un certain nombre de pays, développés et en développement, se sont plus précisément référés au domaine d'action III du projet préliminaire relatif au transfert de techniques au service du développement. Ces pays, tout en reconnaissant que la question devait tenir une place importante dans les préoccupations de la Conférence, ont fait ressortir que les travaux de celle-ci ne devaient pas faire double emploi avec les travaux entrepris par d'autres organes. Les participants devaient garder présent à l'esprit le fait que des discussions et des négociations avaient été engagées dans d'autres instances et limiter en conséquence la manière dont ils étudieraient le sujet. Un pays en développement a estimé que pour rester davantage au contact avec les réalités et mieux répondre aux aspirations des pays en développement, il conviendrait de remplacer l'expression "transfert de techniques" par "acquisition de techniques".

32. Certains pays ont exprimé l'opinion que la Conférence devait avoir des résultats concrets, visibles et immédiats par le biais de la création de projets pilotes ou de démonstration. Diverses délégations ont donné des exemples de domaines auxquels ces projets pourraient s'appliquer.

33. Un grand nombre de délégations ont exprimé le vœu que l'on tienne compte, au cours de l'élaboration du projet de programme d'action et lors de la conférence, des propositions émanant des symposiums internationaux, des groupes intergouvernementaux et des milieux scientifiques.

34. Des représentants de pays à économie planifiée ont souligné que la science et la technique représentaient un des principaux facteurs de l'amélioration de la situation sociale dans leur pays et ont souligné la nécessité pour tous les pays des tirer profit de cette expérience. Le succès de l'application des recommandations de la Conférence, tant au plan international qu'au plan national, dépendait de la coexistence pacifique et du développement de nations dotées de systèmes sociaux différents grâce à la détente et au désarmement. Les mêmes représentants ont mis l'accent sur le lien étroit qui existait entre la paix, la détente, le processus de désarmement et le développement.

35. Une délégation a souligné la nécessité d'instaurer un climat de paix stable où développer la science et la technique et procéder à de larges échanges. Elle s'est dit fermement opposée à voir l'hégémonisme utiliser les réalisations scientifiques de l'humanité au profit de l'accroissement des armements, des préparatifs de guerre, de l'agression et de l'expansionnisme, au détriment de la paix mondiale; elle a en outre déclaré appuyer des propositions équitables visant à assurer que la science et la technique favorisent véritablement le développement économique, le progrès social et le bien-être des peuples du monde et en particulier des pays en développement.

36. D'autres ont souligné que le projet préliminaire de programme d'action ne prenait pas suffisamment en considération les différences entre les pays résultant de leur régime social et politique, de leur niveau de développement et de leur situation géographique.

37. Nombre de pays, tant en développement que développés, ont évoqué le rôle du système des Nations Unies dans l'application de la science et de la technique au développement. De nombreux pays ont également souligné la nécessité d'une plus grande coordination des activités du système et on a évoqué également la nécessité d'avoir au sein du système un organe unique qui serve de point de convergence pour la science et la technique. Plusieurs pays développés ont mis l'accent sur le fait qu'il n'était pas nécessaire de créer au sein du système des Nations Unies de nouvelles institutions ou de nouveaux fonds pour la science et la technique mais qu'il fallait plutôt utiliser pleinement les capacités présentes du système dans ce domaine. Un pays développé a suggéré de recourir à la notion de principal organisme responsable pour coordonner les projets relevant de différents secteurs du système. En vue de faciliter l'action au niveau national, un pays développé a proposé que les points de convergence nationaux créés dans le cadre des préparatifs de la Conférence soient maintenus après celle-ci.

38. Un certain nombre de délégations tant de pays développés que de pays en développement ont cité le rapport du Comité consultatif exprimant ses vues sur l'application de la science et de la technique au développement, notamment sur les obstacles potentiels à l'application de la science et de la technique au développement (A/CONF.81/PC.22). L'ensemble des représentants sont convenus qu'il fallait garder à l'esprit les recommandations figurant dans ce rapport lors de la révision du projet préliminaire de programme d'action.

39. Une délégation a proposé de ne pas tenir de débat général à la quatrième session du Comité préparatoire mais d'entamer au plus tôt des négociations sur le programme d'action.

40. En réponse au débat général, le Secrétaire général de la Conférence a fait observer que l'important n'était pas le nombre ou l'ordre des domaines d'action mais bien le concept d'un programme d'action organisé par objectif ou par cible; il était heureux de constater que les délégations étaient d'accord sur cette optique. Le projet préliminaire de programme d'action (A/CONF.81/PC.21) n'avait évidemment d'autre but que d'offrir une matière première aux Etats Membres. A propos de la suggestion tendant à développer la partie introductive du document, il a déclaré qu'à son avis cela serait difficile du fait qu'il était souvent plus aisé de s'entendre sur une action que sur des principes : à preuve les problèmes que soulève la définition de termes tels que "besoins fondamentaux" et "techniques appropriées". Un grand nombre de recommandations qui avaient été incluses dans le

projet préliminaire de programmes d'action et qui pouvaient aujourd'hui apparaître trop générales ou insuffisamment concrètes avaient été proposées par des Etats Membres ou lors de réunions régionales. A propos du nombre de recommandations, le Secrétaire général de la Conférence a rappelé que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement avait approuvé 109 recommandations 6/ et 26 principes 7/ et il a laissé entendre qu'il serait normal d'attendre d'une réunion aussi importante que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qu'elle aille au-delà de ce chiffre. Certains pays semblaient avoir manifesté une préférence pour des recommandations précises et détaillées. A propos de la suggestion selon laquelle il faudrait établir une distinction entre les diverses catégories de pays et d'institutions auxquels s'adressaient ces recommandations, compte tenu de leur système social et politique, le Secrétaire général de la Conférence a déclaré qu'à son avis l'établissement de cette distinction pourrait compliquer outre mesure le programme. Il a estimé que les recommandations en faveur d'une approche sectorielle étaient irréalisables du fait que la Conférence semblait devoir orienter ses travaux selon un axe horizontal. Le désir de parvenir à des résultats concrets et visibles pourrait être satisfait par des projets pilotes et de démonstration. Les aspects régionaux devraient être pleinement pris en considération lorsque le programme d'action serait parvenu à la phase d'application. Il était nécessaire, compte tenu de l'ordre du jour approuvé par l'Assemblée générale, d'inclure dans les travaux de la Conférence l'examen de la question du transfert des techniques et de celle des sociétés transnationales. Il n'y aurait pas forcément de chevauchement entre ces débats et ceux qui sont menés dans d'autres instances du système des Nations Unies, du fait que l'approche du sujet serait différente. Les pays en développement pourraient reconnaître l'intérêt d'un examen des problèmes mondiaux, s'il était entendu que cet examen serait mené à bien en complément mais non en remplacement de l'offensive générale visant à résoudre les problèmes immédiats du développement. Le sous-développement devait lui aussi être considéré comme un problème mondial, à côté des problèmes concernant la paix et la sécurité. Le Secrétaire général de la Conférence a conclu sa déclaration en indiquant que les recommandations de la Conférence seraient adressées à l'Assemblée générale lors de sa trente-quatrième session, pour qu'elle les approuve et prenne les décisions budgétaires et administratives nécessaires. C'est à ce moment-là que serait tranchée la question de savoir qui serait chargé de faire appliquer ces recommandations, et que serait déterminé le rôle des organismes des Nations Unies.

C. Mesures prises par le Comité préparatoire

41. A sa 27ème séance, le 30 janvier, le Comité a pris un certain nombre de décisions (A/CONF.81/PC/L.14), comme le lui avait recommandé le Président à l'issue de consultations officieuses /voir annexe II, décisions 5 (III) à 9 (III)/

42. A la même séance, le Comité a décidé que la documentation que devait faire élaborer le Secrétaire général de la Conférence au titre des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour de la Conférence serait condensée en 50 pages au total au lieu des 400 pages demandées par la décision 4 (II) /voir annexe II, décision 10 (III)/

6/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement Stockholm, 5-16 juin 1972 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. II.

7/ Ibid., chapitre premier.

43. A sa 30ème séance, le 5 février, le Comité a adopté un projet de résolution intitulé "Projet de programme d'action pour la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement", comme le lui avait recommandé le Président à l'issue de consultations officieuses tenues pour examiner les propositions présentées par la Norvège à la 29ème séance, au nom de la Finlande, de la Norvège et de la Suède [voir annexe I, résolution 6 (III)].

44. A la même séance, le Comité a adopté un projet de décision, comme le lui avait recommandé le Président à l'issue de consultations officieuses, dans lequel le Comité priait le Conseil économique et social de modifier, si possible, les dates de la quatrième session du Comité préparatoire afin qu'elles ne coïncident pas avec celles de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de prévoir une cinquième session du Comité préparatoire du 25 juin au 6 juillet au siège de l'Organisation des Nations Unies. [voir annexe II, décision 11 (III)].

45. A la même séance, le Comité a décidé de joindre en annexe à son rapport les déclarations faites par les représentants de la Tunisie au nom du Groupe des 77, de la France au nom des Etats Membres de la Communauté économique européenne, des Etats Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (voir annexes III à VI).

46. A cette même séance, le Comité a approuvé, pour sa quatrième session, l'ordre du jour provisoire suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Préparation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement :
 - a) Rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence :
 - i) Evaluation des activités à l'échelon national et à l'échelon régional;
 - ii) Progrès réalisés dans la préparation du rapport des experts prévu au titre du point 4 de l'ordre du jour de la Conférence.
 - b) Projet de programme d'action;
 - c) Aperçu des activités des organes, organismes et programmes des Nations Unies;
 - d) Rapport d'ensemble, mettant en évidence le rôle de la science et de la technique au service du développement, sur les résultats des dernières conférences des Nations Unies (avant-projet);
 - e) Vues du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement;
 - f) Règlement intérieur provisoire de la Conférence;

3. **Date et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité préparatoire.**
4. **Adoption du rapport du Comité préparatoire.**

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

47. Le Comité préparatoire a tenu sa troisième session du 22 janvier au 2 février 1979 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a tenu 11 séances (20ème à 30ème séances).

48. La session a été inaugurée par le Vice-Président, M. Mircea Malitza (Roumanie). Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et le Secrétaire général de la Conférence ont prononcé une allocution devant le Comité au cours de la séance inaugurale.

B. Composition et participation

49. Les Etats Membres suivants étaient représentés :

Afghanistan	Iraq
Algérie	Irlande
Allemagne, République fédérale d'	Israël
Argentine	Italie
Australie	Jamahiriya arabe libyenne
Autriche	Jamaïque
Bahamas	Japon
Bahreïn	Jordanie
Bangladesh	Kenya
Barbade	Koweït
Belgique	Lesotho
Bolivie	Madagascar
Brésil	Malaisie
Bulgarie	Malte
Burundi	Maroc
Canada	Mauritanie
Chili	Mexique
Chine	Népal
Colombie	Nicaragua
Côte d'Ivoire	Nigéria
Cuba	Norvège
Danemark	Nouvelle-Zélande
Egypte	Ouganda
Emirats arabes unis	Pakistan
Equateur	Panama
Espagne	Paraguay
Etats-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Ethiopie	Pérou
Finlande	Philippines
France	Pologne
Ghana	Portugal
Grèce	Qatar
Guatemala	République arabe syrienne
Guinée	République démocratique allemande
Hongrie	République démocratique populaire
Inde	lao
Indonésie	République dominicaine

République socialiste soviétique de Biélorussie	Tchad
République socialiste soviétique d'Ukraine	Tchécoslovaquie
République-Unie de Tanzanie	Thaïlande
République-Unie du Cameroun	Trinité-et-Tobago
Roumanie	Tunisie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Turquie
Rwanda	Union des Républiques socialistes soviétiques
Sierra Leone	Uruguay
Singapour	Venezuela
Soudan	Viet Nam
Sri Lanka	Yémen
Suède	Yémen démocratique
Suisse	Yougoslavie
Swaziland	Zaïre
	Zambie

50. Les divisions suivantes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies :

Commission économique pour l'Europe

Commission économique pour l'Amérique latine

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Asie occidentale

51. Les organismes suivants de l'Organisation des Nations Unies :

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

52. Les institutions spécialisées suivantes :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation mondiale de la santé

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

53. L'agence internationale de l'énergie atomique

54. Les organisations intergouvernementales suivantes :

Communauté économique européenne

Ligue des Etats arabes

Organisation de coopération et de développement économiques

Organisation des Etats américains

55. Les organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social :

Catégorie I - Chambre de commerce internationale

Confédération internationale des syndicats libres

Catégorie II - Union mondiale des organisations féminines catholiques

Liste - Société internationale du développement des communautés

Association pour les études internationales

Organisation nationale des femmes

Natural Resources Defense Council, Inc.

Sierra Club

C. Election du Bureau

56. Dans la résolution 32/115 du 15 décembre 1977, l'Assemblée générale avait décidé que tous les Etats pourraient participer, en tant que membres à part entière, aux travaux du Comité de la science et de la technique au service du développement lorsqu'il ferait fonction de Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. S'appuyant sur cette disposition, le Comité préparatoire a décidé, à sa 13ème séance, que les membres du Bureau de la première session devraient rester en fonction pendant toute la durée des préparatifs de la Conférence. Les personnes suivantes ont été élues membres du Bureau par acclamation :

Président : M. M. G. K. Menon (Inde) 8/

Vice-Présidents : M. Peter Jankowitsch (Autriche)

M. Mohamed Baha El-Din Fayez (Egypte)

M. Mircea Malitza (Roumanie) 9/

Rapporteur : Mme Anne-Marie de Grant (Venezuela)

8/ Elu à la 20ème séance pour remplacer M. Arcot Ramachandran (Inde).

9/ Elu à la 14ème séance pour remplacer M. Nicolae Nicolae (Roumanie).

D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

57. A la 20ème séance, le Comité préparatoire a adopté son ordre du jour (A/CONF.81/PC.12 et Add.1). Cet ordre du jour était le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Préparation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement :
 - a) Rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence :
 - i) Evaluation des activités à l'échelon national et à l'échelon régional;
 - ii) Progrès réalisés dans la préparation du rapport des experts prévu au titre du point 4 de l'ordre du jour de la Conférence.
 - b) Projet de programme d'action;
 - c) Aperçu des activités des organes, organismes et programmes des Nations Unies;
 - d) Rapport d'ensemble, mettant en évidence le rôle de la science et de la technique au service du développement, sur les résultats des dernières conférences des Nations Unies (avant-projet);
 - e) Vues du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement;
 - f) Règlement intérieur provisoire de la Conférence.
3. Date et ordre du jour provisoire de la quatrième session du Comité préparatoire.
4. Adoption du rapport du Comité préparatoire.

E. Documentation

58. A sa troisième session, le Comité préparatoire était saisi des documents suivants :

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.81/PC.12 et Add.1	1	Ordre du jour provisoire et annotations
A/CONF.81/PC.13	2 a)	Rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence sur les travaux préparatoires à celle-ci
A/CONF.81/PC.14 et Add.1	2 a)	Rapport de la réunion régionale européenne

<u>Cote du document</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre</u>
A/CONF.81/PC.15 et Add.1	2 a)	Rapport de la réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique
A/CONF.81/PC.16 et Add.1	2 a)	Rapport de la réunion régionale préparatoire pour l'Amérique latine
A/CONF.81/PC.17 et Add.1	2 a)	Rapport de la réunion régionale africaine
A/CONF.81/PC.18 et Add.1	2 a)	Rapport de la réunion régionale pour l'Asie occidentale
A/CONF.81/PC.19 (Première partie)	2 c)	Aperçu des activités des organes, des organismes et des programmes des Nations Unies : rapport établi conjointement par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et le Comité administratif de coordination
A/CONF.81/PC.21	2 b)	Projet préliminaire de programme d'action : note du Secrétaire général de la Conférence
A/CONF.81/PC.22	2 e)	Rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement
A/CONF.81/PC.25	2 b)	Rapport du Secrétaire général de la Conférence, présentant diverses possibilités quant à la structure définitive du projet de programme d'action
A/CONF.81/PC.26	2 b)	Tableau synoptique des recommandations régionales : note du Secrétaire général de la Conférence
A/33/303/Rev.1 et A/33/303/Add.1 et 2	2 b)	Avant-projet de programme d'action : note du Secrétaire général
A/CONF.81/PC/L.14	2	Projet de décisions présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses
A/CONF.81/PC/L.15 et Add.1 et 2	4	Projet de rapport

F. Adoption du rapport du Comité préparatoire

59. A sa 30^{ème} séance, le 5 février 1979, le Comité préparatoire a adopté le projet de rapport sur sa troisième session.

ANNEXE I

Résolution adoptée par le Comité préparatoire à sa troisième session

6 (III). Projet de programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a/

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement,

Rappelant sa résolution 4 (II), du 3 février 1978, dans laquelle il priait le Secrétaire général de la Conférence de lui présenter, à sa troisième session, un avant-projet de programme d'action s'inspirant de documents nationaux et régionaux,

Gardant à l'esprit la résolution 33/192 de l'Assemblée générale, du 29 janvier 1979,

Prenant note du projet préliminaire de programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement b/,

Prenant note également des vues et recommandations du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement touchant les obstacles que rencontrent les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités scientifiques et techniques endogènes c/,

Tenant compte des vues exprimées au cours des débats de la troisième session du Comité préparatoire,

1. Prie le Secrétaire général de la Conférence, compte tenu des déclarations faites par les délégations sur la structure du projet de programme d'action, de restructurer le programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement et de le présenter aux Etats Membres six semaines au plus tard avant la quatrième session du Comité préparatoire:

2. Autorise le Président, en consultation avec les Etats Membres, à tenir avant la quatrième session du Comité préparatoire des consultations officielles sur les progrès réalisés dans les préparatifs de la Conférence auxquelles pourraient participer toutes les délégations.

a/ Adopté par le Comité préparatoire à sa 30ème séance, le 5 février 1979.

b/ A/CONF.81/PC.2.

c/ A/CONF.81/PC.22.

ANNEXE II

Décisions adoptées par le Comité préparatoire
à sa troisième session

5 (III). Rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence a/

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement prend note du rapport intérimaire du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement b/.

6 (III). Aperçu des activités des organes, organisations et programmes du système des Nations Unies a/

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations sur la science et la technique au service du développement prend note du rapport établi conjointement par le Secrétaire général de la Conférence sur la science et la technique au service du développement et le Comité administratif de coordination sur l'aperçu des activités des organes, organismes et programmes du système des Nations Unies c/.

7 (III). Rapport d'ensemble mettant en évidence le rôle de la science et de la technique au service du développement, fondé sur les résultats des récentes conférences des Nations Unies a/

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement prend note du document de séance qui contient un avant-projet du rapport d'ensemble mettant en évidence le rôle de la science et de la technique au service du développement, fondé sur les résultats des récentes conférences des Nations Unies.

8 (III). Structure de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a/

Le Comité préparatoire de la Conférence sur la science et la technique au service du développement décide :

a) De recommander que la Conférence se réunisse en séances plénières et qu'en outre elle constitue deux grandes commissions qui pourraient, au besoin, constituer des groupes de travail officieux;

b) De recommander que la Conférence puisse disposer des services nécessaires pour tenir six séances par jour, soit trois séances tenues simultanément le matin et trois l'après-midi par la Conférence réunie en séance plénière, les grandes commissions ou tout groupe de travail qui viendrait à être constitué.

a/ Adopté par le Comité préparatoire à sa 27^{ème} séance, le 30 janvier 1979.

b/ A/CONF.81/PC.13.

c/ A/CONF.81/PC.19 (Première partie).

9 (III). Règlement intérieur provisoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a/

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement décide :

a) Que les articles 42 et 49 du projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence d/ devraient être libellés comme suit :

"Article 42

La Conférence constitue deux grandes commissions et chaque commission peut, au besoin, constituer des groupes de travail.

Article 49

1. Il n'est pas établi de comptes rendus sténographiques ni de comptes rendus analytiques des séances.

2. Des enregistrements sonores des séances de la Conférence et des grandes commissions sont établis et conservés conformément à la pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies. Des enregistrements sonores ne sont pas établis pour les séances des groupes de travail à moins que la grande commission dont relève un groupe de travail quelconque n'en décide autrement."

b) De recommander à la Conférence d'adopter le projet d'ordre du jour provisoire publié sous la cote A/CONF.81/PC/L.1, tel qu'il a été modifié par le Comité préparatoire à ses deuxième et troisième sessions.

10 (III). Documentation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement a/

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement prie le Secrétaire général de la Conférence d'intégrer les documents qu'il est prévu d'examiner au titre des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour de la Conférence dans un rapport d'ensemble d'environ 50 pages.

11 (III). Dates des quatrième et cinquième sessions du Comité préparatoire e/

Le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement prie le Conseil économique et social, à sa session d'organisation de 1979 :

a) De modifier, si possible, les dates de la quatrième session du Comité préparatoire de façon qu'elles ne coïncident pas avec celles de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

b) De prévoir une cinquième session du Comité préparatoire tenue du 25 juin au 6 juillet au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

d/ A/CONF.81/PC/L.1.

e/ Adopté par le Comité préparatoire à sa 30ème séance, le 5 février 1979.

Déclaration faite par la Tunisie au nom du Groupe des 77 à
la 28^{ème} séance, le 31 janvier 1979

[Original : français]

1. Au mois d'août 1974, le Conseil économique et social adoptait, à l'initiative du Groupe des 77, la résolution 1896 (LVII) recommandant la tenue d'une Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement.
2. Par la suite, l'Assemblée générale, dans différentes résolutions, confirmait le principe de la convocation de cette Conférence et établissait un lien étroit entre celle-ci et le nouvel ordre économique international.
3. C'est dans l'optique ainsi tracée que notre groupe a oeuvré depuis le début de cette phase préparatoire de la Conférence, conscient qu'il est du rôle majeur que doivent jouer la science et la technologie dans l'instauration du nouvel ordre économique international.
4. Cette Conférence, souhaitée par le Groupe des 77 et dont l'opportunité a été admise unanimement par la communauté internationale, suscite à notre niveau de grands espoirs et nous estimons être en droit d'en attendre des résultats aussi importants que concrets.
5. En effet, l'écart technologique entre pays industrialisés et ceux en développement, avec ses conséquences économiques et sociales qui n'ont plus besoin d'être soulignées tant elles sont flagrantes, maintient nos pays dans un état de dépendance qui risque de se perpétuer si un effort sérieux n'était pas entrepris pour nous permettre de diminuer sinon de rattraper ce retard.
6. Parallèlement, les pays industrialisés consacrent des ressources considérables dans le domaine de la recherche scientifique en vue de la mise au point de technologies nouvelles.
7. Faute d'avoir une capacité scientifique qui leur permette de participer dès à présent à ce mouvement d'acquisition de nouvelles connaissances génératrices de nouvelles technologies, les pays en développement verront leur retard technologique et ses multiples implications s'accroître davantage.
8. Aussi nos pays assignent-ils au plan d'action envisagé les objectifs suivants découlant de ceux de la Conférence :
 - a) Adoption de décisions concrètes en vue du renforcement de leur capacité scientifique et technique.
 - b) Utilisation du potentiel scientifique et technique existant pour la solution de leurs problèmes de développement.
 - c) Mise en place des instruments de coopération internationale pour résoudre les problèmes de développement qui ne peuvent être résolus par les seuls moyens nationaux.
9. Le Secrétariat a soumis à notre Comité un projet préliminaire de plan d'action mondial où il s'efforce de synthétiser les différentes propositions émanant des Etats Membres et des commissions régionales.

10. Tout en appréciant cet effort fait dans des limites de temps contraignantes, le Groupe des 77 considère que le document A/CONF.81/PC/21, qui comporte certes certes des éléments très pertinents, demeure incomplet. Par ailleurs, le nombre très élevé de recommandations qu'il contient ne permet pas de distinguer toujours l'important de ce qui l'est moins.

11. Aussi notre Groupe s'est-il attaché dans ses discussions à en faire ressortir les idées forces, pour les mettre en exergue, et à en envisager d'autres, l'ensemble devant, à notre sens, servir de base à l'établissement d'un Plan d'action mondial aussi concret que possible en vue de la Conférence.

12. Ces idées forces auxquelles nous accordons une importance fondamentale devront servir de base à la mise au point de la structure définitive de ce Plan. Nous considérons que ce dernier devrait s'articuler autour de trois domaines d'action dont nous formulons ci-après les grandes lignes :

a) Renforcement de la capacité scientifique et technologique des pays en développement:

b) Restructuration des conditions d'accès aux connaissances scientifiques et à la technologie, partie intégrante des efforts en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international:

c) Meilleure coordination des activités scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies et accroissement des ressources financières nécessaires à ces activités.

13. Le premier domaine suppose l'adoption de mesures devant être situées aux trois niveaux : national, régional et interrégional, ainsi qu'international. En effet, quels que soient les efforts consentis au niveau national, efforts qui ne peuvent être que limités en raison d'autres priorités plus pressantes, il ne fait pas de doute que seule une convergence des moyens, notamment financiers, à ces trois niveaux pourra aider les pays en développement à renforcer leur capacité scientifique et technologique. Dans ce cadre, des actions devront être envisagées dans plusieurs secteurs, notamment l'éducation et la formation scientifique et technique, les systèmes d'information et de documentation, les mécanismes pour l'évaluation, la sélection, l'adaptation et l'innovation technologique. Ces différentes actions devraient s'intégrer dans une politique nationale s'appuyant sur des structures nécessaires.

14. Le deuxième domaine d'action, à savoir la restructuration des conditions d'accès aux connaissances scientifiques et à la technologie, devrait se fonder, de l'avis de notre Groupe, sur plusieurs pôles d'action, notamment le partage des connaissances et expériences scientifiques et techniques entre tous les membres de la communauté internationale, le transfert des technologies à des conditions appropriées en vue d'accélérer le développement, l'établissement d'arrangements financiers et le développement d'un cadre juridique international. A cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux activités des sociétés transnationales en tenant compte des travaux en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet. Des mesures spéciales devraient par ailleurs être envisagées en faveur de certains pays en développement rencontrant des problèmes particuliers et appartenant à des catégories spéciales reconnues par les Nations Unies.

15. S'agissant des actions à mener au niveau du système des Nations Unies, le Groupe des 77 considère notamment qu'une meilleure coordination s'impose dans les activités des organismes ayant pour mandat de traiter de la science et de la technologie. Cette coordination devrait être nécessairement accompagnée d'un accroissement adéquat des ressources financières.

16. Telles sont les lignes directrices générales autour desquelles le Groupe des 77 voudrait voir le Plan d'action mondial structuré et les concepts de base devant présider à son élaboration, et ceci sans préjuger de toute position que notre Groupe pourrait prendre sur des points spécifiques ou de toute démarche qu'il proposerait.

17. Un Plan d'action ainsi structuré devrait dans tous les cas aboutir à des engagements précis de la part de l'ensemble des partenaires en vue d'atteindre les objectifs fixés pour notre Conférence.

18. Il est évident que les pays en développement, pour la réalisation de leurs aspirations légitimes dans ce domaine, attendent de leurs partenaires industrialisés un effort conscient, particulier et soutenu.

ANNEXE IV

Déclaration faite par la France au nom des Etats Membres de
la Communauté économique européenne à la 30ème séance le

5 février 1979

/Original : français/

1. M'exprimant au nom des représentants des neuf pays membres de la Communauté économique européenne, je voudrais vous faire part de l'intérêt avec lequel les Neuf ont accueilli la déclaration présentée devant notre Comité préparatoire à notre séance du 30 janvier, au nom du Groupe des 77.
2. Les Neuf ont eu l'occasion de faire savoir qu'ils souhaitent maintenir une attitude constructive à l'égard des problèmes soulevés par la préparation de la Conférence de Vienne. Ils confirment cette attitude positive.
3. Des progrès ont été réalisés dans cette phase importante des travaux préparatoires de la Conférence, à partir du travail appréciable réalisé par le Secrétariat. Ils doivent être poursuivis.
4. Au stade actuel et avant de formuler des observations et des suggestions sur ce que pourrait être le contenu d'un programme d'action, les Neuf considèrent qu'il serait utile de s'arrêter sur quelques constatations.
5. La première constatation porte sur le caractère prioritaire de l'intérêt accordé par tous les pays à la création et au renforcement d'une capacité scientifique permettant aux pays en développement de participer pleinement au mouvement d'acquisition des connaissances génératrices de technologies.
6. Seconde constatation : le document A/CONF.81/PC.21 ne répond que partiellement à cette préoccupation majeure. Celle-ci est pourtant bien mise en lumière dans d'autres éléments de la documentation provenant de la communauté scientifique internationale organisée, qu'il s'agisse des rapports pertinents du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement ou encore de contributions d'organisations non gouvernementales.
7. Troisième constatation : le contenu du projet préliminaire de programme d'action a fait l'objet de nombreuses observations. Il est certain que le Secrétariat s'est acquitté avec un grand mérite d'une tâche très délicate, dans des conditions difficiles et dans de courts délais. Mais il faut reconnaître que les recommandations contenues dans le projet A/CONF.81/PC.21 sont trop nombreuses.
8. A cet effet, et à partir de ces 3 constatations, les Neuf accueillent favorablement l'idée exprimée par la Tunisie, au nom du Groupe des 77, d'une restructuration du projet de programme d'action. Ce programme devrait contenir des recommandations précises, orientées vers l'action et clairement adressées aux organismes compétents pour leur mise en oeuvre éventuelle. La restructuration de ce programme pourrait porter respectivement :
 - a) Sur le renforcement de la capacité scientifique et technologique des pays en développement;
 - b) Sur l'accès aux connaissances scientifiques et technologiques, leur diffusion et leurs applications au développement;

c) Sur une amélioration de la coordination des activités scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies.

9. L'élaboration d'un préambule permettrait de préciser le cadre conceptuel du programme d'action, en marquant les liens de la Conférence avec l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Il devrait aussi permettre d'exprimer certaines idées importantes avancées au cours des travaux préparatoires.

10. Les Neuf estiment que le renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement est une des conditions préalables à des applications possibles de la science et de la technique au service du développement. C'est pourquoi ils considèrent qu'une approche équilibrée doit tenir compte des capacités scientifiques existant dans les pays en développement, ainsi que de leurs besoins. Elle devrait consister, d'une part, en des actions destinées à faciliter les transferts de technologie et, d'autre part, en des actions permettant le développement scientifique. Ils considèrent de plus que la coopération entre pays en développement présente de l'intérêt pour le renforcement de leur capacité scientifique et technologique et l'accroissement de leur autonomie. Ils accueillent favorablement les propositions faites par les pays en développement pour la mise en œuvre d'une telle coopération.

11. Les Neuf estiment que devraient être envisagées des actions concrètes et réalisables à court et à moyen terme, susceptibles d'avoir des effets positifs et tangibles sur le développement économique et social des pays en développement. A cet effet, il serait souhaitable qu'une priorité soit reconnue aux actions de formation menées pour les pays en développement dans des disciplines spécialisées et que des programmes de formation adéquats soient établis en liaison avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions régionales.

12. En outre, l'idée de projets pilotes destinés à définir et à expérimenter une "formation scientifique adaptée" aux conditions des pays en développement dans des domaines spécifiques devrait être explorée.

13. En vue de renforcer la capacité des pays en développement, des mesures appropriées devraient être adoptées visant au renforcement des services d'appui au développement scientifique et technologique de ces pays (normalisation, métrologie, etc.).

14. Outre ces actions il faudrait dans le cadre du système mondial d'information scientifique et technologique étudier les voies et les moyens pour donner aux pays en développement la possibilité d'accéder aux systèmes d'information des pays développés. Des mécanismes pourraient être conçus, centres de retraitement ou d'analyse de l'information, en vue de présenter les données existantes sous une forme qui réponde mieux aux besoins des pays en développement et d'y améliorer ainsi la disponibilité de l'information primaire.

15. Les Neuf accueillent favorablement les progrès réalisés dans les négociations en cours sur un code de conduite pour le transfert de techniques, sur un code de conduite concernant les sociétés transnationales et sur la révision de la Convention de Paris sur la protection de la propriété industrielle. Ils sont également d'avis que là où le projet de plan d'action traitera de questions ayant fait l'objet d'un accord ad referendum dans le cadre des négociations précitées, ce projet devra rendre compte de toutes les nuances du consensus qui aurait pu être réalisé. Les Neuf souhaitent aussi que la Conférence s'attache plus particulièrement à l'examen de mesures pratiques pour l'amélioration du transfert de technologie.

16. Les Neuf proposent que le projet de plan d'action souligne l'importance pour les pays receveurs de technologie de créer des conditions favorables au transfert de technologie, conformément à leurs besoins spécifiques, en développant leur potentiel d'évaluation et leurs possibilités de formation, entre autres mesures d'incitation appropriées.

17. En matière d'information, les Neuf sont tout spécialement attentifs à la distinction nécessaire entre les informations qui sont du domaine public et celles qui n'en font pas partie. Ils souhaitent que le projet de programme d'action fasse une plus large place à l'utilisation et, le cas échéant, à l'amélioration des systèmes d'information existants.

18. Les Neuf attachent une importance considérable à la coordination des activités scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies.

19. Les Neuf ont souligné, pour la plupart, dans leurs documents nationaux, la nécessité d'améliorer la coordination et l'harmonisation des politiques et des programmes du système des Nations Unies, allant parfois jusqu'à avancer des propositions à ce sujet. Ils sont convaincus que ces objectifs peuvent être atteints sans qu'il faille recourir à la création d'organismes nouveaux. Ils ont à diverses reprises fait connaître leurs points de vue à cet égard.

20. Les Neuf préconisent que l'action du système des Nations Unies en matière de science et de technologie se définisse en fonction d'objectifs de développement socio-économiques concrets. Ils pensent que c'est une des voies par lesquelles le système pourrait trouver une plus grande efficacité.

Déclaration faite par les Etats-Unis d'Amérique à la 30ème séance,
le 5 février 1979

[Original : anglais]

1. Ma délégation souhaiterait exprimer ses remerciements et sa sincère reconnaissance au Secrétaire général de la Conférence, à l'ensemble du Secrétariat, au nouveau Président du Comité et aux autres membres du bureau, ainsi qu'aux autres délégations, de s'être employés sans réserve à nous faire progresser lors de cette troisième session du Comité préparatoire, dont nous estimons, malgré quelques déceptions, qu'elle aura été utile. Elle a appelé l'attention, dès le début des préparatifs de la Conférence, qui en sont encore à un stade d'orientation, sur la nécessité de se faire une idée plus précise de la signification de cette conférence et de ce qu'on peut raisonnablement en attendre.
2. La troisième session du Comité préparatoire de la Conférence nous a en outre rappelé brutalement que la Conférence sur la science et la technique au service du développement - qui met l'accent sur le développement - est l'une des plus compliquées que l'Organisation des Nations Unies ait organisées. Nous devons tous prendre conscience, avec beaucoup d'humilité, de l'immensité et de la complexité de notre tâche : pour nous en acquitter, nous devons nous entourer des avis des experts les plus compétents auxquels les gouvernements et le Secrétariat puissent faire appel, qu'ils appartiennent aux secteurs public ou privé. Aussi demandons-nous instamment au Secrétariat d'élargir le champ de ces consultations permanentes avec des experts du système des Nations Unies et de l'extérieur, afin que nous puissions créer le cadre intellectuel dont la Conférence a un besoin si pressant. Cela a une importance capitale si la Conférence doit s'attirer le respect général et l'appui politique qu'elle mérite. Nous devons nous concentrer sur les problèmes clefs afin de porter des jugements informés et de présenter à nos gouvernements et aux organismes des Nations Unies des recommandations judicieuses.
3. Ce nouveau cadre intellectuel que nous cherchons à constituer doit nous permettre d'envisager la question sous tous ses aspects économiques et sociaux sans nous limiter à certains domaines de la science, ou de la technique. Il ne peut pas ne pas tenir compte des vastes possibilités qui s'offrent à la collaboration internationale de rendre la science et la technique plus efficaces, par exemple en aidant à alléger les problèmes de la pauvreté, en accroissant la capacité de production et en améliorant le niveau et la qualité de la vie. Tels sont les aspects primordiaux du développement auxquels cette conférence doit s'adresser. Ces objectifs généraux recouvrent des problèmes particuliers dont certains sont contrariants, comme nous nous en sommes aperçus lors de cette troisième session du Comité préparatoire. Ils soulèvent des questions de priorités et d'équilibre dans le cadre que nous cherchons à établir.
4. Lorsqu'il s'agit par exemple d'améliorer la capacité de production, les vrais obstacles sont-ils imputables à l'accès aux techniques ou à leur utilisation? Ou ces deux aspects ont-ils une égale importance dans l'accélération du développement? Il faut que nous écoutions les conseils des experts et que nos gouvernements comprennent mieux les problèmes avant que ceux-ci puissent faire l'objet de consultations ou de négociations positives.
5. Puis-je maintenant appeler l'attention du Comité sur le rapport du colloque organisé à la Jamaïque par l'Institut international pour l'environnement et le développement, rapport qui a été distribué à la présente session. Le colloque

a réuni des experts hautement qualifiés du Nord et du Sud pour tenter de définir les questions qui seront au centre même de la Conférence. Ils ont examiné les rapports entre la technologie et les objectifs du développement et ils ont presque tous été d'accord pour conclure que les questions relatives à la science et à la technique au service du développement ne sont pas nécessairement censées s'exclure mutuellement ou soulever des conflits. Ils ont même montré comment éviter les controverses. Ils ont défini beaucoup de terrains d'entente pour la conférence et ont souligné les avantages mutuels que présente un environnement stable pour le développement et pour les pays en développement. Les conclusions du colloque de la Jamaïque et d'autres ouvrages comme les rapports du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au service du développement et des colloques qu'il a patronnés sont le fruit de mûres réflexions et nous estimons qu'elles devraient être incorporées au projet révisé de programme d'action pour la quatrième session du Comité préparatoire.

6. En somme, M. le Président, ma délégation s'inquiète de constater qu'après deux années de préparatifs et alors que six mois et demi seulement nous séparent de la Conférence, nous n'ayons pas encore clairement défini les problèmes centraux, ni opéré les distinctions nécessaires à l'égard des problèmes secondaires ou de ceux qui sont actuellement négociés dans d'autres instances.

7. De l'avis de mon gouvernement, il nous faut préciser davantage si nous devons pouvoir continuer à aborder la Conférence avec dynamisme et dans un esprit positif - et tirer profit des extraordinaires possibilités de coopération entre le Nord et le Sud qu'elle offre. Nous espérons sincèrement que d'ici la quatrième session du Comité préparatoire, nous aurons pu élaborer le type de cadre intellectuel, susciter l'intérêt politique et, au niveau de la prise de décisions, nous assurer l'appui qui nous sont nécessaires si nous voulons que nos efforts n'aient pas été vains.

8. Je voudrais pour conclure demander que les observations de la délégation des Etats-Unis soient jointes en annexe au rapport de la session.

Déclaration faite par l'Union des Républiques socialistes soviétiques,
à la 30ème séance, le 5 février 1979

[Original : russe]

1. Au nom des pays du Groupe D, la délégation de l'URSS souhaite remercier le Secrétaire général de la Conférence, le Président du Comité préparatoire, le Bureau du Comité et tous ceux qui nous ont aidé dans nos travaux au cours de ces deux semaines, ainsi que les délégations de tous les pays qui nous ont apporté leur concours tout au long de la session.
2. Les pays du Groupe D attachent une grande importance à la Conférence et estiment que sa préparation doit être assurée en temps voulu et avec soin. Nous estimons que, grâce aux propositions qu'elles ont formulées tant sur la structure que sur le contenu du projet de programme d'action, nos délégations ont pu contribuer à la cause commune. Nous souhaiterions avoir l'assurance que celles de nos propositions, (et notamment les propositions touchant la coordination des efforts de tous les pays) visant à résoudre les problèmes mondiaux qui confrontent l'humanité, seront prises en considération lors de l'élaboration du nouveau projet de programme d'action.
3. Nous souhaiterions également rappeler qu'il est indispensable que les décisions futures de la Conférence aient une portée universelle, afin que les résultats de celle-ci puissent être utilisés par tous les pays aux fins de leur développement national.
4. Nous estimons à cet égard que programmes d'action et programmes de développement, y compris le nouvel ordre économique international, resteront tous lettre morte tant que n'auront pas été instaurées des conditions propices à l'accélération du progrès socio-économique, au développement pacifique des pays et des peuples et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et tant qu'on n'aura pas décidé de consacrer aux fins de développement socio-économique de tous les pays, et notamment des pays en développement, les énormes ressources qui sont à l'heure actuelle englouties dans la course aux armements.
5. Fidèles à notre position immuable qui est de soutenir les exigences légitimes des pays en développement en ce qui concerne leur développement et au renforcement de leur potentiel technique et scientifique, nous sommes prêts à continuer à leur accorder toute l'aide possible dans ce domaine.
6. En conclusion, notre groupe souhaiterait réaffirmer son intention de participer activement à la suite des préparatifs du nouveau projet de programme d'action, que nous considérons comme l'un des documents essentiels de la future Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie au service du développement.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
